

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 132

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 31**

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« tribunaux »,

insérer les mots :

« des affaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.